

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 19/06/2024 - 13925 - 2008 B 00995 - 597 020 841 - DAHER AEROSPACE



## **AMA - ORGATEC**

### **Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes**

S.A. au capital de 60 000 € - 451 070 643 RCS Marseille - Code APE 6920Z

N° Identification intracommunautaire : FR 5545170643

Inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables PACA

Inscrite près la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-Bastia

Associés Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Associés Expert-Comptable de Justice

#### **Olivier MALLIN**

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Expert-comptable de justice

#### **Anthony LIGER**

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

#### **DAHER AEROSPACE**

Société anonyme à conseil d'administration

Immeuble Belaia – 7 avenue de l'Union

94390 ORLY Aéroport Cedex

597 020 841 RCS Créteil

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS  
SUR L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PLACE SOUS LE REGIME  
JURIDIQUE DES SCISSIONS  
DE LA SOCIETE DAHER AEROSPACE SA  
A LA SOCIETE DAHER SERVICES INDUSTRIELS**

---

#### **SIEGE SOCIAL :**

53, rue Grignan  
13006 Marseille  
Tél. 04 91 04 14 10

#### **PLAN DE CAMPAGNE :**

Centre d'Affaires EXPOBAT – L7 – Rue de Lisbonne  
13480 Cabriès  
Tél. 04 42 02 08 45

#### **AUBAGNE :**

Centre Alta Rocca  
1120, route de Gémenos  
13400 Aubagne  
Tél. 04 91 04 14 10

#### **MARSEILLE :**

45, rue Montgrand  
13006 MARSEILLE  
Tél : 04.91.04.14.10

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission confiée respectivement en date du 09 avril 2024 par DAHER AEROSPACE et 27 octobre 2023 par DAHER INDUSTRIAL SERVICES concernant l'apport partiel d'actif devant être effectué par DAHER AEROSPACE, société anonyme à conseil d'administration au capital de 43.000.000 euros, dont le siège social est situé à ORLY (94390) – 7 avenue de l'Union, Immeuble Belaia (ci-après « l'Apporteuse »), qui m'a été confiée par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans le cadre de l'apport de la branche d'activité « Services Industriels » de la société DAHER AEROSPACE à la société DAHER INDUSTRIAL SERVICES, société par actions simplifiée au capital social de 1.600.000 euros, dont le siège social est situé à ORLY (94390) – 7 avenue de l'Union, Immeuble Belaia (ci-après la « Société Bénéficiaire »).

J'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L 225.147 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de Traité d'apport, signé par l'Apporteuse et la Société Bénéficiaire.

Il m'appartient d'exprimer une opinion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la Société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Mon rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

## **1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**

### **1.1. CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS DE L'OPERATION**

Le présent apport partiel d'actif est envisagé par l'Apporteuse sus visée, qui détient la branche d'activité apportée « Services Industriels » et qui détiendra à l'issue de cet apport 44,2 % du capital de la Société Bénéficiaire DAHER INDUSTRIAL SERVICES.

Les apports effectués sont non constitutifs et représenteront 44,2 % du capital social de la Société DAHER INDUSTRIAL SERVICES qui s'élèvera à la somme de **2.867.200 euros** à l'issue de l'opération.

Cette opération est effectuée dans un objectif de restructuration des activités de services industriels.

## **1.2. PRESENTATION DES SOCIETES ET DES PARTIES EN PRESENCE**

### **1.2.1. Société Apporteuse DAHER AEROSPACE**

La présente opération, qui consiste en l'apport partiel d'actif par l'Apporteuse à la Société Bénéficiaire, est placée sous le régime juridique des scissions en exercice de l'option offerte par l'article L. 236-27 alinéa 1 du Code de Commerce.

### **1.2.2. Société Bénéficiaire DAHER INDUSTRIAL SERVICES**

Conformément aux statuts, la Société Bénéficiaire est une société par actions simplifiée qui disposera d'un capital de 2.867.200 € après apport de la branche d'activité liée à l'opération envisagée.

La valeur de la branche d'activité apportée a été déterminée à partir de la valeur comptable analytique de référence au 29 février 2024.

En conséquence, les Apports sont évalués à la somme totale de :

**Quatorze millions six cent soixante-six mille six cent trente-sept Euros (14.666.637 €) et ils seront rémunérés par l'émission de 396 actions ayant une valeur nominale de 3.200 euros.**

La différence entre la valeur de la branche et la valeur nominale des actions attribuées constitue une prime d'apport d'un montant de 13.399.437 euros.

### **1.2.3. La société Apporteuse**

Les principales caractéristiques de la société dont la branche d'activité est apportée à la Société Bénéficiaire sont les suivantes :

La société « DAHER AEROSPACE » a pour objet :

- toutes prestations de services, fabrications, réalisations, études, négoce, etc. (éventuellement pour compte de tiers) se rapportant de manière directe ou indirecte, aux domaines d'activités industrielles et commerciales ci-dessous :
  - la transformation de matières plastiques par moulage et divers procédés, mise en œuvre de composites haute technologie, pour la réalisation de pièces techniques et sous-ensembles, assemblage en matériaux hybrides ;
  - la fabrication de sous-ensembles de tôlerie fine, tuyauteries métalliques tous fluides ainsi que toutes opérations de chaudronnerie et d'assemblage de structures métalliques pour l'aéronautique ;
  - la fabrication, la conception et la réalisation de matériaux, d'équipements et de structures mécaniques, ainsi que l'assistance technique auprès des entreprises ayant trait à ces domaines et la création, l'acquisition, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements industriels et/ou commerciaux se rapportant à l'une ou l'autre de ces activités ;

- la transformation de tissus techniques, sellerie, garnissage, entretien, réparation, vente et location de cuirs et bâches industriels, équipements militaires et aéronautiques, équipements spéciaux et matériaux nouveaux, protection balistique et travaux administratifs ; le montage, la maintenance, l'entretien ;
  - l'assemblage et le montage de sous-ensembles et autres opérations annexes ;
  - la fabrication de tous emballages en matériaux divers, plastique, métal, bois, etc., conteneur pièces techniques en toutes matières et en tous matériaux, pour toutes industries ;
  - le découpage, l'usinage, le collage, la soudure, la transformation de mousses cellulaires ;
  - l'application de revêtements antiadhérents sur tous moules et supports ;
  - toutes prestations de logistique, d'entreposage, de gestion d'ateliers et de magasins intégrés ou non dans les locaux des clients, d'expédition de marchandises, prestations et fabrication d'emballage et de conditionnement, ainsi que prestations de gestion d'achats pour tiers ;
- les transports de toute nature, maritimes, fluviaux, aériens, ferroviaires et terrestres, ainsi que toutes opérations se rapportant à l'organisation de transports de toute nature, maritimes, fluviaux, aériens, ferroviaires, terrestres ; affrètement, transit, dédouanement, manutention ; toutes opérations de commission de transport, le transport public routier de marchandises, la location de véhicules industriels affectés au transport de marchandises ;
  - la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
  - et généralement, toutes les opérations commerciales, immobilières, industrielles, financières y compris la prise de participation, en France ou à l'étranger, dans des sociétés, la création de filiales, la gestion de trésorerie pouvant se rattacher à l'une quelconque des branches de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Les chiffres clés de la société « DAHER AEROSPACE » sont les suivants :

- **Ses chiffres d'affaires :**

- au 31/12/2022 : 848 878 k€.
- au 31/12/2021 : 766 751 k€.

- **Ses résultats d'exploitation :**

- au 31/12/2022 : - 1 961 k€.
- au 31/12/2021 : - 12 903 k€.

- **Ses résultats nets d'impôt sur les bénéfices :**

- au 31/12/2022 : 7 357 k€.
- au 31/12/2021 : 13 979 k€.

### **1.3. DESCRIPTION DE L'OPERATION**

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de Traité d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit.

#### ***1.3.1. Caractéristiques de l'apport***

La branche sera apportée à la date de transfert stipulée dans le traité d'apport.

Elle représentera à la date de transfert 44,2 % du capital social de la Société Bénéficiaire.

L'apport est effectué sous le régime juridique des scissions tel que fixé par les dispositions des articles L. 236-18 à L. 236-27 du code de commerce.

#### ***1.3.2. Conditions suspensives***

La réalisation des opérations d'apport prévues au Traité d'apport intervient avec les conditions suspensives suivantes :

- approbation par les actionnaires de la Société Apporteuse de l'ensemble des stipulations du Traité d'Apport, y compris celles relatives à l'évaluation de l'Apport et à sa rémunération ;
- approbation par l'associé unique de la Société Bénéficiaire de l'ensemble des stipulations du Traité d'Apport, y compris celles relatives à l'évaluation de l'Apport et à sa rémunération ;
- obtention par DAHER INDUSTRIAL SERVICES des éventuels agréments et/ou certificats nécessaires à l'exploitation des activités apportées et qui ne seraient pas transférés de plein droit (ou transférables) dans le cadre de l'Apport.

##### ***1.3.2.1. Rapport du commissaire aux apports***

La réalisation des opérations d'apport prévues au Traité d'apport interviendra sous réserve de l'obtention d'un rapport du commissaire aux apports, appréciant la valeur des apports en nature prévus par le Traité d'apport et affirmant que ceux-ci ne sont pas surévalués.

##### ***1.3.2.2. Décision de l'Assemblée Générale***

La réalisation de l'opération d'apport prévue au Traité d'apport interviendra sous réserve de la signature des statuts de la Société Bénéficiaire et la reprise du Traité d'apport dans les statuts par les associés correspondant à l'apport de la branche pour une somme totale de 14.666.637 euros, dont :

- **396 actions d'une valeur nominale globale de 1.267.000 euros émises au profit de DAHER AEROSPACE**
- **Une prime d'apport de 13.399.437 euros**

#### ***1.3.3. Rémunération des apports***

En rémunération des actions apportées par l'Apporteuse, il sera attribué 396 actions ordinaires qui seront émises à la valeur nominale unitaire de trois mille deux cents euros (2.300 €) par la Société

Bénéficiaire. Cette parité d'échange a été déterminée à partir de la valeur de la branche apportée et de la valeur réelle de la Société Bénéficiaire. La différence entre la valeur de l'apport et la valeur nominale des actions constitue une prime d'apport de 13.399.437 euros.

#### **1.4. PRESENTATION DE L'APPORT**

##### ***1.4.1. Méthode d'évaluation retenue***

Puisque l'opération d'apport est réalisée par deux personnes morales détenues par la société « Compagnie Daher », elle est réputée être réalisée sous contrôle commun et donc évaluée à la valeur comptable à la date de réalisation des éléments d'actif et passif apportés.

##### ***1.4.2. Description de l'Apport***

La branche d'activité dont l'apport est envisagé a été évaluée à sa valeur comptable au 29 février 2024 à :

**14.666.637 €**

En rémunération des apports ci-dessus désignés, évalués à quatorze millions six cent soixante-six mille six cent trente-sept euros (14.666.637 €), les Parties conviennent d'un commun accord qu'il sera attribué aux apporteurs 396 actions de la Société Bénéficiaire :

**- 396 actions à 3.200 € de valeur nominale**

La différence entre la valeur d'apport et la valeur nominale des actions attribuées sera enregistrée sous forme de prime d'apport.

## **2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS**

### ***2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS***

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer les associés de la Société Bénéficiaire sur la valeur des apports devant être effectués par l'Apporteuse sus-désignés :

J'ai notamment :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- Pris connaissance des états financiers et de l'activité des société « DAHER AEROSPACE » au regard des comptes annuels clôturés en 2022 et 2021 ;

- Examiné les approches d'évaluation mises en œuvre et notamment de la méthode de valorisation des titres de DAHER AEROSPACE ;
- Etendu les critères de valorisation à des analyses de valeurs intrinsèque et analogique.
- Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de la société dont les actions sont apportées à la société « DAHER INDUSTRIAL SERVICES » me confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des capitaux propres en date du 29 février 2024 de la société « DAHER AEROSPACE ».

## **2.2. APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE**

L'apport des titres envisagé est effectué par une personne morale.

Aux termes du projet de Traité d'apport, l'Apporteuse est convenue de retenir la valeur comptable nette de la branche apportée en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions de l'article 743-1 du Plan Comptable Général et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

## **2.3. REALITE DE L'APPORT :**

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assuré de la pleine propriété par l'Apporteuse de la branche d'activité apportée objet du présent apport.

## **2.4. APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT**

### **2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation**

L'apport porte sur la branche d'activité « Services Industriels » de la société DAHER AEROSPACE :

Pour la somme de 14.666.637 € (Quatorze millions six cent soixante-six mille six cent trente-sept euros).

### **2.4.2. Détermination de la valeur des apports par les parties**

La valeur d'apport a été déterminée à partir d'une situation comptable analytique établie au 29 février 2024.

L'ensemble forme une valeur apport de 14.666.637 € (Quatorze millions six cent soixante-six mille six cent trente-sept euros).

### **2.4.3. Valorisation de la branche « Services Industriels » :**

L'évaluation de la branche a été réalisée à la valeur nette comptable au 29 février 2024. Pour cela une répartition analytique par poste de bilan a été effectuée.

Il ressort de cette évaluation une valeur de la branche « Services Industriels » de la société DAHER AEROSPACE de 14.666.637 euros.

#### **2.4.3.1 Méthodes d'évaluation écartées**

##### *Evaluation par les multiples de sociétés comparables*

Puisque la valeur comptable a été retenue, aucune méthode d'évaluation n'a été mise en œuvre.

### **3. CONCLUSION**

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 14.666.637 euros pour la branche d'activité apportée par l'Apporteuse, que le capital social de la Société Bénéficiaire n'est pas surévalué et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la Société Bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Marseille, 29 mai 2024

**SA AMA - ORGATEC**

**Olivier MALLÉN**

Le commissaire aux apports

DocuSigned by:  
 **MALLÉN OLIVIER**  
4DD181F63D354D0...